

Taxe d'Apprentissage 2012

Afin de nous verser la taxe d'apprentissage, informez-en votre organisme collecteur en précisant comme bénéficiaires les [Formations en Informatique de l'Université Lille1](#) ou choisissez :

- la [licence mention Informatique](#) ;
- le [master mention Informatique](#) et ses spécialités [E-Services](#), [IAGL](#), [IVI](#), [MOCAD](#) et [TIIR](#) ;
- le [master mention MIAGE](#) et sa spécialité [IPI-NT](#) ;

et précisez « *de l'Université Lille 1* ».

Vous pouvez choisir d'offrir aux Formations en Informatique de Lille1 la part maximale de votre taxe en précisant : « *montant maximal avec règle de cumul* ».

Nous vous remercions de soutenir notre effort pour la mise en œuvre de formations professionnalisées de qualité.

Afin de nous permettre de vous identifier comme l'un de nos soutiens par la taxe d'apprentissage, merci de compléter ce formulaire :

La société

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Téléphone : Courriel :

Adresse :

Code NAF N° SIRET :

verse aux Formations en Informatique de l'Université Lille1
la somme de € au titre de la taxe d'apprentissage 2012.

par l'intermédiaire de l'organisme collecteur :

Désignation :

Adresse :

et de le retourner à :

Aline Peers - Taxe d'Apprentissage
Formations en Informatique de Lille1 (FIL)
Bâtiment M3
Université Lille1
Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq cedex